

# Bulletin de la Classe des Lettres

EXTRAIT

Les lettres privées des femmes :  
un choix de langue en Égypte byzantine

par Roger S. Bagnall  
présenté par Jean Bingen



6<sup>e</sup> série  
Tome XII

1-6  
2001

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

## PRÉSENTATION D'ORATEUR

Roger S. Bagnall

par Jean Bingen  
Membre de la Classe

Roger Bagnall est l'une des figures marquantes de sa génération de papyrologues tant par l'ampleur de sa production scientifique que par l'originalité des démarches qu'il propose et par la solidité des enquêtes qu'il mène. Papyrologue et épigraphiste, historien et sociologue de l'Égypte gréco-romaine, notre confrère de la Columbia University a éclairé d'un jour nouveau et avec beaucoup de rigueur, des pans entiers de l'époque hellénistique, de l'Empire et, plus tard, de l'Égypte protobyzantine.

Je n'énumérerai pas la longue liste des livres qu'il a signés, seul pour moitié, ou, suivant une formule qu'il aime, avec un collègue qui est souvent un ami ou avec une petite équipe qu'il anime. Né à Seattle en 1947, il a été formé à Yale University, puis à l'Université de Toronto et à l'American School of Classical Studies d'Athènes. Il ouvrait, il y a 25 ans, la série de ses livres par la publication de sa dissertation doctorale soutenue à Toronto. Il l'avait consacrée à l'administration des possessions extérieures des Lagides. Cette première synthèse d'un complexe institutionnel mouvant, il l'a menée au départ d'un travail d'épigraphiste de terrain à Chypre et de la maîtrise critique d'une littérature moderne riche mais inégale. Il a abouti ainsi à une vision nouvelle, nuancée et solide, d'un aspect majeur de l'histoire hellénistique.

En contraste avec ce travail technique d'épigraphiste et d'historien des institutions, il a produit de nombreuses éditions de papyrus et d'ostraca grecs. L'une de celles-ci, en 1979, est consacrée à un fonds de papyrus du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère conservés à Columbia University. Ce recueil exemplaire va, après quelques articles préparatoires, orienter ses recherches vers ce qui devien-

dra son domaine de prédilection, l'Égypte du IV<sup>e</sup> siècle et du début du V<sup>e</sup>, l'Égypte protobyzantine, ce qu'il appelle l'Égypte de l'Antiquité tardive. Entre les grandes crises de l'Empire romain et l'entrée de l'Égypte dans le monde byzantin, la vallée du Nil passe progressivement au Christianisme. Dans la foulée de cette mutation, elle retrouve avec l'alphabet copte une nouvelle expression écrite de la langue autochtone. En équipe, notre confrère de Columbia University va donner une véritable ossature à la diplomatique des documents de cette époque avec des instruments de travail comme *The Chronological Systems of Byzantine Egypt*, les *Regnal Formulas in Byzantine Egypt* et le monumental *Consuls of the Late Roman Empire*. Il signe en même temps son *Currency and Inflation in Fourth Century Egypt*, qui est devenu la base de toute étude de l'économie monétaire égyptienne pour cette époque. Mais, surtout, il nous donne en 1993 une synthèse que les papyrologues considèrent comme une des grandes sommes de leur discipline, à savoir *Egypt in Late Antiquity*. À la fois étude de géographie humaine, de sociologie de la ville, du village et des rapports de force dans cette société fondamentalement rurale, étude aussi de démographie et d'histoire culturelle, le livre nous fait découvrir un schéma de société que Bagnall appelle une société de type méditerranéen en pleine évolution (une formule plus iconoclaste que le profane ne peut le deviner). La culture grecque qui reste celle du pouvoir y apparaît non plus comme une rivale dédaigneuse de la culture autochtone mais comme un des paramètres qui a permis la renaissance d'une culture égyptienne écrite, la culture copte.

Pour les papyrologues, Roger Bagnall est aussi l'homme des chiffres et de la statistique. Cela apparaît le mieux dans une étude fondamentale qu'il a rédigée avec Bruce W. Frier, *The Demography of Roman Egypt* en 1994. Le travail part de l'analyse systématique de plusieurs centaines de fiches familiales fournies par les recensements quatorzéennaux de l'Égypte du Haut-Empire. Structures de population, espérance de vie, fertilité, etc., un travail fondé en partie sur la comparaison avec des types méditerranéens médiévaux mieux connus, autant de thèmes auxquels Bagnall a malicieusement ajouté un petit cours sur les subtilités du traitement démographique des données. Quelques pages difficiles mais utiles, car, en matière de statistiques, les papyrologues sont, si j'ose dire, assis entre deux chaises. Ils subissent d'un côté les sarcasmes des démographes et statisticiens qui travaillent sur des époques récentes ou contemporaines

et qui raillent aisément nos séries trop modestes. Au contraire, les spécialistes du monde ancien nous voient comme des gens qui disposent d'une documentation abondante et polyvalente, issue en profondeur de toute une population. Nous sommes les seuls qui pouvons quantifier un certain nombre de phénomènes sociaux hellénistiques, impériaux ou protobyzantins. Ainsi est née une discipline pour laquelle au départ chaque item est en réalité une confluence de données, et d'abord celles que fournit au départ l'archéologie. De là nous dégageons des séries que nous allons déclarer significatives ou non. Vous entendrez précisément, à la lumière de cette critique, comment une série de plusieurs milliers de textes doit être négligée comme non significative, comment, au contraire, une série restreinte de documents peut être prise en compte pour l'exploiter quantitativement.

Mais je ne veux pas entamer l'exposé de notre confrère Bagnall. C'est de 'Late Antiquity' qu'il nous parlera cet après-midi, de chiffres aussi, en empruntant une voie qui lui est chère, partir d'une interrogation plutôt anodine, l'asseoir par un regard neuf sur de vieux phénomènes de société et éclairer en fin de compte une question fondamentale et lancinante de notre critique documentaire appliquée à une société biculturelle, celle du rapport ambigu entre la langue de l'écrit et le scripteur.



## EXPOSÉ

### Les lettres privées des femmes : un choix de langue en Égypte byzantine

par Roger S. Bagnall  
Associé de la Classe

C'est un honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole pour la première fois en Associé de l'Académie Royale de Belgique, et ceci le jour anniversaire même du 7 mai 1816 où un arrêté royal a ressuscité l'Académie. Je suis heureux de rappeler que notre Classe des Lettres a couronné et édité deux classiques de la papyrologie et de l'histoire de l'Égypte gréco-romaine, les mémoires que Marie-Thérèse Lenger et Jacqueline Lallemant avaient consacrés l'une aux ordonnances royales des Lagides, l'autre à l'administration de l'Égypte protobyzantine<sup>1</sup>. Comment aurais-je pu oublier en pénétrant dans cette salle que Claire Préaux y a brillamment partagé vos travaux et les a même dirigés. Sous ces trois patronages féminins, qui me sont si chers, je suis heureux d'avoir l'occasion de communiquer les premiers résultats de mes travaux sur les lettres privées des femmes dans l'Égypte gréco-romaine.

Ces six dernières années, je me suis occupé, en collaboration avec ma collègue Raffaella Cribiore, de l'étude de ces lettres<sup>2</sup>. Elles nous sont parvenues après avoir été écrites sur des feuillets de papyrus ou sur de modestes tessons de poterie pendant plus d'un millénaire, à savoir les trois derniers siècles avant Jésus-Christ et les huit

<sup>1</sup> J. LALLEMAND, *L'administration civile de l'Égypte de l'avènement de Dioclétien à la création du diocèse (284-302)* (Mémoires 57.2, 1964); M.-Th. LENGER, *Corpus des ordonnances des Ptolémées* (Mémoires 57.1, 1964; réimpr. corrigée et mise à jour, Mémoires 64.2, 1980).

<sup>2</sup> Notre collection paraîtra, sous formes électronique et imprimée, dans le cadre du « History E-books Project » de l'American Council of Learned Societies, par les soins de l'University of Michigan Press.

premiers siècles de notre ère. Il y en a près de trois cents, dont 80 % en grec, le reste en copte, qui est la dernière incarnation de la langue égyptienne. Ces lettres sont intéressantes à divers points de vue, l'écriture, la langue, le contenu, bien d'autres encore. Nous réserverons ici notre attention à la langue et surtout aux problèmes du choix de la langue que pose la lettre féminine dans un monde biculturel, dans un monde aussi où le sexe divise jusqu'à un certain point les comportements sociaux. Tout ce que j'ai à dire part de la constatation que les lettres privées écrites par des femmes en grec deviennent extrêmement rares après le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. Je me suis demandé pourquoi de telles lettres, un type documentaire si bien représenté jusqu'à ce moment-là, ont alors pratiquement disparu.

Il est évident qu'on ne peut expliquer ce fait par le déclin de l'Empire romain, ou même par le déclin quantitatif de la documentation papyrologique. Il suffit d'examiner simultanément l'évolution du nombre global des papyrus et du nombre de ces lettres au fil des siècles couverts par la papyrologie grecque<sup>3</sup>.

Siècle	a.C. 3	a.C. 2	a.C. 1	p.C. 1	p.C. 2	p.C. 3	p.C. 4	p.C. 5	p.C. 6	p.C. 7	p.C. 8
Papyrus	3 662	2 201	1 085	2 478	8 435	5 880	3 302	1 117	3 570	1 836	664
Lettres privées	349	122	96	302	808	754	375	110	179	107	4
<b>Lettres de femmes</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>90</b>	<b>51</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
% Lettres/papyrus	9,5	5,5	8,8	12,2	9,6	12,8	11,4	9,8	5,0	5,8	0,6
% Lettres de femmes/lettres	2,3	6,6	11,5	7,6	11,1	6,8	7,7	5,5	3,4	0,9	25
% Lettres de femmes/papyrus	0,2	0,4	1,0	0,9	1,1	0,9	0,9	0,5	0,2	0,1	0,2

<sup>3</sup> Les chiffres pour les lettres privées ont été tirés du *Heidelberger Gesamtverzeichnis der griechischen Papyrusurkunden Ägyptens*, dans la version distribuée sur le *CD-ROM Subsidia Papyrologica* (Fondation Égyptologie Reine Élisabeth, mars 2000). J'ai emprunté les chiffres pour le nombre global de papyrus à W. HABERMANN, « Zur chronologischen Verteilung der papyrologischen Zeugnisse », *ZPE* 122 (1998), 144-160. Habermann utilise la catégorie des « Privat-, Geschäftsbriefe u.a. », une catégorie plus étendue que celle que j'ai employée et qui contient donc plus de documents ; les différences sont les plus importantes pour le III<sup>e</sup> siècle avant J.-C., mais beaucoup moins nettes ailleurs. Dans les recherches dans le *HGV*, j'ai employé « Brief (Privat) » comme titre. En donnant une date à une lettre, j'ai crédité la moitié d'une lettre à chaque siècle dans les cas du genre de « II<sup>e</sup>/III<sup>e</sup> s. ». Comme beaucoup de dates ont été attribuées aux lettres d'après des critères paléographiques et sont approximatives, on ne doit pas exiger trop de précision des nombres absolus.

On remarque la progression des lettres de femmes depuis les chiffres modestes de la période hellénistique jusqu'aux niveaux plus élevés des quatre premiers siècles de l'empire romain. Suit alors un effondrement, qui commence au V<sup>e</sup> siècle. Ne nous y trompons pas : cette analyse est beaucoup trop simple. En effet, une telle courbe d'évolution n'a pas une valeur absolue, les lettres féminines ne sont qu'une des composantes de la courbe générale de l'essor et du déclin des découvertes de papyrus, ou au moins de la survie de ceux-ci jusqu'à nos jours et dans nos publications. Il y a donc lieu de comparer les chiffres donnés dans la table pour les lettres de femmes et ceux qui se rapportent à l'ensemble de notre documentation.

On ne peut accorder trop de poids aux chiffres des deux périodes extrêmes, en raison du rôle prépondérant joué pour ces périodes par des fonds à la fois abondants et très particuliers, ce que nous appelons en papyrologie des « archives ». D'un côté, au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C., les riches archives de Zénon, un gestionnaire de domaines et d'affaires, représentent presque la moitié des papyrus conservés ; elles contiennent beaucoup de lettres, mais la présence féminine en est presque totalement absente. À l'autre extrémité chronologique de notre échantillonnage, au VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère, déjà en période arabe, les papyrus grecs de Qurrah ben Sharik sont presque sans exception des documents bureaucratiques<sup>4</sup>. Pour ces siècles extrêmes, nous ne disposons donc pas d'une documentation statistiquement représentative pour notre problème parce qu'elle est biaisée en raison d'une découverte fortuite et par trop dominante.

Une fois écartées les extrémités du millénaire qui nous concerne, on se trouve face à une documentation dans laquelle la part des lettres privées est relativement constante : elle tourne autour des 10 %. La déviation statistique la plus importante est celle du III<sup>e</sup> siècle de notre ère ; elle aussi est produite par une masse archivale, c'est-à-dire, les nombreux comptes agricoles et lettres d'affaires du dossier d'Héroninos, une masse où les lettres privées n'ont guère de place<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Les archives papyrologiques sont répertoriées par O. MONTEVECCHI, *La papyrologia* (2<sup>e</sup> éd. Milan 1988), 247-261, 575-578.

<sup>5</sup> On consultera D. RATHBONE, *Economic Rationalism and Rural Society in Third-Century A.D. Egypt: The Heroninos Archive and the Appianus Estate* (Cambridge 1991).



La courbe de fréquence tracée par la documentation papyrologique globale soulève des problèmes assez complexes, que je ne peux pas discuter en détail ici. Le sommet du II<sup>e</sup> siècle refléchit en partie l'abandon de quelques gros villages en marge du Fayoum avec, comme résultat paradoxal, la survie de beaucoup de papyrus dans les zones désertifiées. Mais d'autres facteurs favorisent la création et la préservation de papyrus documentaires ; aussi doit-on se garder d'explications trop simplistes.

Si les lettres privées forment une proportion assez constante de la documentation globale, la proportion des lettres de femmes est, elle aussi, d'une stabilité remarquable pendant les cinq cents ans qui se déroulent du dernier siècle avant J.-C. à la fin du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. Pour 100 papyrus qui datent de cette période, 1 texte est une lettre d'une femme. Les chiffres sont, bien sûr, relativement modestes, et on ne doit pas surestimer la fiabilité statistique de telles données. Par conséquent, je n'oserais pas trop soutenir que le II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. ou le V<sup>e</sup> siècle après forment vraiment des exceptions à la règle du 1 %.

Mais V<sup>e</sup> ou VI<sup>e</sup> siècle, peu importe à notre propos. Ce qui est important, c'est la chute de la représentation des femmes parmi les expéditeurs de lettres aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, pour lesquels la documentation papyrologique est relativement abondante. La participation des femmes tombe du niveau assez élevé de 1 % à 0,1 %, un effondrement de 90 %, malgré le maintien d'une présence assez importante de lettres écrites par les hommes. En bref, les femmes, comme auteurs de lettres en grec, disparaissent après le IV<sup>e</sup> siècle.

On pourrait tenter d'expliquer le phénomène par diverses voies. Je vous en soumettrai quelques-unes qui viennent aisément à l'esprit d'un papyrologue, et vous dirai les raisons pour lesquelles, en fin de compte, je les ai considérées comme relativement insuffisantes.

En premier lieu, on doit considérer l'hypothèse d'une explication archéologique, puisque la découverte de papyrus est liée à l'exploitation d'un site antique. Les papyrus ptolémaïques, à part les archives de Zénon, nous sont parvenus grâce à deux types principaux de trouvailles. La première source est le cartonnage qui enveloppait certaines momies ; il est fait de couches de papyrus. On employait ainsi des feuilles ou des rouleaux de papyrus pour la préparation du corps momifié – homme ou crocodile – en vue de l'enterrement. Mais, pour les besoins de l'industrie funéraire, le papier de rebut n'existait en quantité suffi-

sante que dans les bureaux du gouvernement. Aussi le cartonnage consiste-t-il principalement en documents officiels, la correspondance bureaucratique, les comptes, les registres, et les contrats concernant les affaires publiques. L'autre source de papyrus ptolémaïques est faite de caches de documents de famille gardés dans un vase. On trouve là des prêts annulés après remboursement, des actes de vente et de cession de maisons ou de terres, des reçus, d'autres papiers qui concernent le patrimoine familial. Ni l'un ni l'autre types de trouvailles ne nous offrent une grande probabilité de trouver des lettres privées, et l'on peut même s'étonner que les siècles ptolémaïques ne soient pas totalement dépourvus de cette sorte de lettres<sup>6</sup>.

Pour la période romaine, par contre, la plupart des papyrus proviennent de la fouille – soit scientifique, soit clandestine – de zones d'habitation dans des villes et villages antiques du Fayoum et de la vallée du Nil, et aussi des dépôts d'immondices où on a déchargé les rebuts de ces villes dans leurs abords désertiques. Maisons et décharges sont des sources abondantes de lettres privées. Voilà pourquoi, déjà en fonction d'un paramètre archéologique, nous avons beaucoup plus de lettres pour l'époque romaine que pour l'ère ptolémaïque. Peut-on supposer que pour l'antiquité tardive, on puisse aussi attribuer la diminution dans le chiffre des lettres écrites par les femmes à un changement dans les conditions de fouille ou de trouvailles clandestines ? Les provenances des papyrus de l'époque tardive sont moins nombreuses que celles du Haut-Empire, et certains de ces sites sont certainement peu favorables à la découverte de lettres privées. Je citerais, par exemple, les archives du poète-notaire d'Aphrodité, Dioscoros, qui sont largement composées d'actes et de pétitions<sup>7</sup>. Le grand dépôt d'Oxyrhynchus où furent trouvés les papyrus de quelques grandes familles patri-ciennes, surtout ceux des Apions, a révélé beaucoup de contrats et de comptes relevant de l'administration des domaines ; pas de lettres féminines ici non plus. Mais une explication fondée sur le critère archéologique n'est pas vraiment convaincante dans le cas de l'Égypte byzantine, parce qu'il ne peut justifier

<sup>6</sup> Pour un traitement plus développé de ce sujet, voir mon *Reading-Papyri, Writing Ancient History* (London 1995), 26-28.

<sup>7</sup> Voir en dernier lieu J.-L. FOURNET, *Hellénisme dans l'Égypte du VI<sup>e</sup> siècle. La bibliothèque et l'œuvre de Dioscore d'Aphrodité* (Cairo 1999 = MIFAO 115), consacré à l'œuvre littéraire de Dioscoros mais avec une introduction générale.

l'absence de lettres de femmes dans les papyrus d'Hermoupolis et rendre compte en même temps de l'abondance des lettres envoyées par les hommes. Or, pour les derniers siècles de notre enquête, le paramètre archéologique aurait dû aboutir à la présence ou à l'absence de lettres privées des deux sexes, ce que les faits ne confirment pas.

Adoptons donc une deuxième hypothèse de travail, une justification par la diplomatique des lettres. Le fait est bien connu des papyrologues : alors que les lettres ptolémaïques et romaines commencent par les noms de l'expéditeur et du destinataire, les lettres byzantines s'ouvrent *in medias res*, sans noms ; ceux-ci se trouvent dans l'adresse sur le verso, la face extérieure de la lettre. Or, ce verso, plus exposé quand la lettre est enroulée ou pliée, subit plus facilement des dégâts qui entraînent la disparition des noms. Première constatation, il se peut qu'on ait affaire à une lettre d'une femme sans qu'on puisse le savoir. Dans les lettres mutilées, où l'on cherche des formes grammaticales féminines pour pouvoir identifier l'auteur, les lettres byzantines peuvent nous égarer à cause des noms abstraits, pour la plupart du genre féminin, qui désignent des personnalités. Car on peut y parler d'un homme comme de « Sa Grandeur » ou une autre expression qui va générer une syntaxe féminine inopportune. Y a-t-il donc vraiment beaucoup de lettres de femmes que nous ne reconnaissons pas ? En réalité, c'est peu probable, car les phénomènes défavorables que je viens de décrire peuvent cacher des lettres d'hommes aussi bien que des lettres de femmes. Les proportions clairement établies dans les groupes aux identifications bien assurées doivent se retrouver en gros dans les zones ambiguës.

Si les hypothèses qui se fondent sur les critères externes de la découverte de la documentation et des processus de sa rédaction semblent sans profit, on se tournera nécessairement vers les réalités sociales qui seraient aptes à expliquer la disparité entre la correspondance féminine du Haut-Empire et celle de l'époque tardive. Par exemple, on se demandera si les lettres de la période romaine sont des témoins d'une société caractérisée par la mobilité sociale ; si l'épanouissement de la correspondance féminine sous le Haut-Empire est la marque d'une liberté sociale plus grande pour les femmes. Doit-on conclure *à contrario* que l'antiquité tardive représente une époque pauvre en mobilité, ou que le christianisme a rogné les possibilités d'expression personnelle dont les femmes ont joui aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles ?

Poser ces deux questions est délicat et même fâcheux, parce qu'y répondre affirmativement rejoint l'image misérabiliste qu'on a longtemps donnée de l'Égypte byzantine ou, si vous préférez, de l'Égypte copte, image qu'on trouve encore chez quelques auteurs. Ce serait ignorer qu'il n'existe plus de consensus à ce sujet. L'opinion défavorable collée à la basse époque, autrefois courante, selon laquelle la société de l'empire chrétien devenait de plus en plus rigide et les empereurs surtout portés à imposer la morale conservatrice chrétienne, a subi des critiques si efficaces et même fondamentales que peu de savants maintiendraient à présent une vision aussi négative. James Keenan a montré depuis longtemps que le déclin de mobilité sociale imputé à l'Égypte chrétienne est en contradiction avec notre matériel documentaire<sup>8</sup>. Des études récentes ont minimisé l'impact du christianisme sur les comportements sociaux, particulièrement dans les classes possédantes. Les livres de Antti Arjava, Joëlle Beaucamp et Judith Evans Grubbs ont attribué le rôle prépondérant dans la législation impériale à des courants autres que les enseignements du christianisme<sup>9</sup>. On se mettrait là en plein retrait de la conception nouvelle d'une antiquité tardive qu'on accepte volontiers aujourd'hui. Mais je dois admettre que la vieille hypothèse de la transformation sociale de l'Égypte chrétienne ne peut pas être considérée comme entièrement réfutée. Pourtant, je reviendrai plus tard sur un autre indice qui me suggère, lui aussi, un développement social dans la même direction.

Il reste donc qu'il nous faut encore chercher pourquoi les femmes ont écrit tant de lettres privées en grec jusque vers 400 et puis, contrairement aux hommes, ont brusquement cessé de le faire.

Examinons maintenant, pour la même époque tardive, une autre donnée qui a attiré forcément mon attention lorsque j'ai considéré l'ensemble de notre documentation, à savoir notre trésor textuel élargi cette fois aux documents contemporains rédigés en copte, c'est-à-dire dans l'état vivant de la langue autochtone en Égypte chrétienne. J'ai été surpris par le nombre assez notable – 61 à ma connaissance – de lettres en copte écrites

<sup>8</sup> James G. KEENAN, « On Law and Society in Late Roman Egypt », *ZPE* 17 (1975), 237-50.

<sup>9</sup> Joëlle BEAUCAMP, *Le statut de la femme à Byzance*, 2 vols. (Paris 1990-1992); Judith EVANS-GRUBBS, *Law and Family in Late Antiquity: The Emperor Constantine's Marriage Legislation* (Oxford 1995). Pour A. Arjava, voir infra, n. 29.

par les femmes. Pour la papyrologie copte, nous ne disposons pas encore des outils que la papyrologie grecque connaît, et le jeu de chiffres que j'ai donnés pour les lettres grecques ne peut se présenter pour les lettres coptes avec la même précision. Néanmoins, j'offre ici une statistique provisoire :

Textes coptes	7 632
Documents coptes	5 644
Lettres coptes	2 608
% des lettres/documents	46,2
Lettres de femmes en copte	<b>61</b>
% des lettres de femmes/lettres	2,3
% des lettres de femmes/documents	1,1

Bien que ces chiffres soient incomplets et approximatifs, ils sont probablement proches de la réalité, parce qu'ils comprennent les principales collections de documents coptes<sup>10</sup>. Ils nous réservent quelques surprises.

En bref, il semble d'abord que les lettres de femmes représentent une proportion de tous les documents coptes assez semblable à celle qu'elles occupent dans les documents grecs pour notre période centrale, I<sup>er</sup> s. avant au IV<sup>e</sup> s. après, soit 1 %. Cette conclusion peut étonner, parce que les lettres coptes viennent pour la plupart de monastères occupés par des hommes, les établissements cénobitiques comme Deir el-Bahri, le monastère d'Epiphanius, celui d'Apollo à Baouit, et quelques autres. De fait, les lettres écrites par les femmes sont adressées principalement à des moines.

Au contraire, les lettres de femmes représentent une partie beaucoup moins importante de l'ensemble des lettres en copte (2,3 %) que ce n'était le cas pour les lettres écrites en grec à la « belle époque ». Sans doute est-ce précisément dû à la provenance de sites monastiques que l'Égypte chrétienne se caractérise par une certaine abondance des échanges épistolaires entre religieux ou avec des religieux.

On aimerait donc quitter les sites monastiques et connaître la situation dans les centres habités de la vallée, car les lettres grecques des époques ptolémaïque et romaine venaient de là. Heureusement, c'est ce que nous ont récemment offert les lettres

<sup>10</sup> On peut en trouver le répertoire dans J. F. OATES et al., *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic and Coptic Papyri, Ostraca and Tablets*, 5<sup>e</sup> éd. (American Society of Papyrologists, 2001).

coptes trouvées dans les fouilles australiennes de Kellis, un village de la période romaine dans l'oasis de Dakhla du désert Occidental. Elles ont été publiées depuis peu par Iain Gardner, Anthony Alcock, et Wolf-Peter Funk<sup>11</sup>. Ces lettres, écrites sur papyrus, ont une datation assez bien établie au milieu ou au troisième quart du IV<sup>e</sup> siècle, date de la dernière occupation des maisons dans lesquelles elles ont été trouvées. Parmi les 35 lettres coptes, quatre ou cinq, probablement cinq, ont été rédigées par une femme ; on constate aussi que beaucoup de lettres coptes sont destinées à une femme. Par contre, parmi les 24 lettres grecques de Kellis publiées jusqu'ici, il n'y a pas une seule lettre de femme et une seule est adressée à une femme<sup>12</sup>. Parce que la plupart des lettres ont été rédigées en « Égypte », pour parler comme ces lettres, c'est-à-dire dans la vallée du Nil, par les hommes absents de Kellis, la présence importante de femmes parmi les auteurs des lettres coptes, et leur absence comme rédactrice – ou même destinataire – de lettres grecques, est particulièrement significative et ouvre de nouvelles perspectives.

Tout cela m'amène à une tout autre hypothèse de travail pour expliquer les disparités de nos chiffres. Elle se situe définitivement sur le plan social et culturel.

Voici ma proposition. Le copte comme langue écrite a d'abord été pratiqué pour les textes religieux exigés par le développement des nouvelles religions du livre, le christianisme, le manichéisme. Quand le copte en est arrivé à être reconnu comme langue profane apte à la correspondance privée, la majorité des femmes l'a adopté de préférence au grec pour rédiger leurs lettres. Ce changement aurait commencé vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle et était plus ou moins généralisé dès le V<sup>e</sup> siècle. Je ne veux pas dire que les hommes n'écrivaient pas des lettres privées en copte, mais les hommes ont continué à écrire des lettres en grec jusqu'après l'invasion arabe. Cependant, même pour les hommes, les lettres privées en copte dépassent largement en nombre celles qui sont rédigées en grec à partir du V<sup>e</sup> siècle. Il est dommage qu'on ne puisse dater de manière moins approximative la plupart des

<sup>11</sup> *Kellis Papyri V, Coptic Documentary Texts from Kellis I*, ed. I. GARDNER, A. ALCOCK AND W.-P. FUNK with a contribution by C.A. Hope and G.E. Bowen (Oxford 1999 = Dakhleh Oasis Project : Monograph No. 9).

<sup>12</sup> À noter aussi P.Kell. I G. 71, dans lequel, à la fin d'une lettre de Pamouris à Psais, on a ajouté une requête destinée à « mère Maria », en même temps que les salutations de Maria à sa mère et à sa sœur – le tout écrit de la même main que le corps de la lettre.

lettres coptes. L'étude de la paléographie documentaire copte est encore peu développée en comparaison avec celle des documents grecs ou même avec celle des actes notariaux coptes, et je ne me sens pas en mesure de combler cette lacune.

Nous avons rempli la moitié de notre tâche : les femmes avec une rapidité étonnante abandonnent le grec et se mettent à rédiger leur correspondance en copte, dans la langue égyptienne de leur temps. Pourquoi n'ont-elles pas fait plus tôt ce transfert linguistique ? Est-ce le résultat d'une transformation de la société ? Pas nécessairement, car on trouve ailleurs une explication qui s'impose par elle-même.

J'ai dit, comme vous vous en souvenez, « quand le copte en est arrivé à être reconnu comme langue de correspondance ». Pourquoi puis-je attacher une telle importance à cette adoption du copte dans la pratique profane ? La raison en est que, phénomène étonnant, du moins pendant les trois cents ans qui précèdent, dans cette société biculturelle, il n'y avait pas moyen d'écrire ou de faire écrire une lettre privée en langue égyptienne. Le démotique égyptien, dernier avatar cursif de l'écriture hiéroglyphique, commence à décliner dès l'époque hellénistique et il se meurt dans les premières décennies de la période romaine. Après le règne de Néron, sauf exception, l'écriture démotique est seulement utilisée par les prêtres savants égyptiens.

Je constate donc que la période d'efflorescence des lettres privées de femmes écrites en grec sur papyrus correspond exactement à celle où il n'y avait aucune possibilité d'envoyer une lettre si ce n'est en grec. Pour envoyer un message, un homme ou une femme égyptophone n'avait le choix qu'entre trois solutions : soit écrire en grec, soit dicter en grec, soit trouver un scribe qui fût capable de comprendre l'égyptien qu'on lui dictait mais d'en écrire la traduction en grec. En plus, l'expéditeur espérait que le destinataire pouvait ou lire le grec ou trouver quelqu'un qui lirait la lettre et la lui traduirait en égyptien. L'avènement du copte, de son alphabet et de son adoption pour la correspondance – que nous placerons à présent autour de l'année 330, en milieu monastique masculin – mettait donc fin à une longue période de carence d'écriture en langue égyptienne, ou, plus correctement, à l'impossibilité pour le profane, y compris les femmes, d'écrire un texte en langue égyptienne vivante<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Voir généralement Roger S. BAGNALL, *Egypt in Late Antiquity* (Princeton 1993), chapitre 7.

Nous avons vu que les deux sexes ont saisi l'un et l'autre l'occasion d'utiliser le copte dans leur correspondance. Mais les femmes l'ont adopté presque à l'exclusion du grec. Pourquoi ces voies divergentes dans l'emploi des langues par les hommes et par les femmes ? La réponse immédiate et évidente – mais qui demande un examen plus approfondi – est que les hommes, au moins pour les classes qui écrivaient des lettres, avaient la charge des affaires publiques et privées, et que le grec est resté en Égypte pendant toute l'antiquité tardive la langue de l'administration, du pouvoir, du commerce, du monde extérieur. Les vies des femmes, par contre, continuaient à être orientées vers la maison et définies par le monde domestique, où l'égyptien vivait de pair avec le grec ou peut-être même occupait une place plus importante que le grec.

Certes on ne doit pas surestimer la polarité entre masculin et féminin, l'extérieur et l'intérieur, le monde public et le monde privé. Il n'est pas question d'une dichotomie absolue. Je crois, pour ma part, que les femmes des classes sociales responsables de la plupart des lettres avaient au moins dans la période romaine beaucoup plus de liberté d'agir et de voyager que ne l'ont pensé les savants spécialisés dans l'étude des femmes grecques et romaines. Mais cela ne veut pas dire que les hommes et les femmes passaient leur temps aux mêmes endroits et dans les mêmes proportions.

Nous chercherons donc d'autres indices capables de mettre en évidence une divergence linguistique entre les populations féminine et masculine.

Nous commencerons par les noms de personnes. Les anthroponymes fournissent un type d'information omniprésent dans nos sources, mais elle est d'interprétation difficile lorsqu'on l'applique à un individu isolé, remarquablement révélatrice, au contraire, lorsqu'elle porte sur des ensembles, comme l'a observé Jean Bingen il y a quelques années<sup>14</sup>.

La chercheuse italienne Daniela Canducci a constaté il y a dix ans qu'à l'époque romaine, les noms égyptiens étaient presque inconnus parmi les hommes dans le milieu privilégié de la classe métropolitaine grecque du Fayoum, faite de descendants des catœques gréco-macédoniens du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. ; dans cette

<sup>14</sup> Jean BINGEN, « Critique et exploitation de l'onomastique: le cas de l'Égypte gréco-romaine », *Actes du VI<sup>e</sup> Congrès de la F.I.E.C.* (Budapest 1983) 2, 557-65.



même région, pour cette même classe sociale, les femmes, par contre, portent fréquemment des noms égyptiens<sup>15</sup>. Le même phénomène apparaît plus clairement dans une enquête micro-historique menée par Jean Bingen presque au même moment que l'étude de Canducci<sup>16</sup>. Il montre que, dans deux familles riches d'Hermoupolis romaine, qu'on peut suivre au cours de deux siècles et qui appartiennent à l'élite élevée dans le gymnase grec, il existait une tendance très marquée à donner des noms grecs aux hommes mais des noms égyptiens aux femmes, et il remarque qu'on n'a jamais étudié cette tendance de près, bien qu'elle soit bien attestée dans les papyrus.

On peut préciser le constat de Daniela Canducci en divisant les noms grecs en trois catégories. La première catégorie contient les noms grecs communs, connus avant la période hellénistique ; la deuxième est faite des noms dynastiques macédoniens et d'autres noms liés à l'héritage des colons étrangers en Égypte, tels que Ptolemaios, Lysimachos, ou les dérivés d'Héraclès, ancêtre mythique des Ptolémées ; la troisième catégorie réunit les noms de forme grammaticale grecque mais de dérivation égyptienne et les noms grecs théophores, c'est à dire, les anthroponymes formés sur des noms de divinités. Cette troisième catégorie comprend beaucoup de noms dérivés de noms de dieux égyptiens ou de dieux grecs que l'on avait probablement identifiés avec des dieux égyptiens. Quand on prend l'ensemble des noms théophores, l'onomastique des colons du Fayoum nous offre un tableau très intéressant. Les trois quarts des noms de femmes sont théophores, mais moins de la moitié le sont pour les hommes. Peu de femmes ont des noms d'inspiration dynastique, mais, pour les hommes, c'est la deuxième catégorie en importance<sup>17</sup>. L'enquête sur les archives familiales aboutit à des résultats semblables : les femmes de la famille des Lysimachides, dont les dossiers furent trouvés probablement à Tebtynis, ont trois fois la fréquence de noms égyptiens et de noms théophores d'origine égyptienne par rapport aux hommes de la même

<sup>15</sup> Daniela CANDUCCI, « I 6475 cateci greci dell'Arsinoite », *Aegyptus* 70 (1990), 211-55 ; « I 6475 cateci greci dell'Arsinoite. Prosopografia », *Aegyptus* 71 (1991), 121-216.

<sup>16</sup> Jean BINGEN, « Notables hermopolitains et onomastique féminine », *Chronique d'Égypte* 66 (1991) 324-29.

<sup>17</sup> Roger S. BAGNALL, « The People of the Roman Fayum », dans *Portraits and Masks: Burial Customs in Roman Egypt*, ed. M. L. Bierbrier (London 1997), 7-15.

famille. Au IV<sup>e</sup> siècle, dans les archives d'Aurelius Isidoros de Karanis, on trouve encore le même tableau : les hommes avec les noms gréco-macédoniens, les femmes avec les noms égyptiens.

Jean Bingen a remarqué qu'une explication de ce phénomène qu'on pourrait être tenté d'adopter pour l'époque ptolémaïque, c'est-à-dire que les immigrants ont épousé des femmes égyptiennes en se fixant en Égypte, ne vaut plus pour la période romaine. Il suggère qu'on doit chercher les racines de la différence anthroponymique entre hommes et femmes dans le caractère bipolaire de la société égyptienne sous l'empire romain. Il dit,

La première [cause], point de vue classique en anthropologie, c'est que la séparation de fait dans les centres urbains et dans les gros villages entre la société des hommes et la société des femmes, s'est traduite probablement par des relations différentes dans chacun des groupes entre gens de culture grecque prédominante et personnel de culture égyptienne. Cela a pu entraîner une sensibilité différente à la valeur stratificatrice du nom dans les relations quotidiennes, et être dans une certaine mesure assimilable aux différences de langage et de portée du langage pour les deux sexes. La différenciation de l'onomastique serait en fin de compte pour l'Égypte romaine bourgeoise un indice d'une structure sociale particulière sexuée que nous pressentons sans grande difficulté, mais pour laquelle nous manquons d'indicateurs dans notre documentation.

Surtout, nous ne devons pas gauchir notre analyse du problème en la réduisant en terme de collation plus rapide d'un nom égyptien à une fillette, mais bien l'examiner parallèlement en terme de collation plus contraignante d'un nom grec à un garçon. Ce dernier, chargé du prestige du mâle et de la responsabilité de la gestion future du groupe, plus que sa sœur, a droit à un traitement valorisant, et, en onomastique, le traitement valorisant, c'est le nom grec, ce sont les filiations de noms grecs puisés avec une fierté chaque fois renouvelée dans un stock familial qu'on distribue aux premiers-nés, puis aux autres<sup>18</sup>.

Ces observations me semblent être correctes sur le plan général. Mais notre accès à la mentalité des familles de l'Égypte gréco-romaine reste indirect et incertain, et la prudence est nécessaire. Il peut y avoir des habitudes que nous ne connaissons pas ou que nous n'observons que rarement. Par exemple, une famille égyptophone, ne connaissant pas le grec, peut avoir

<sup>18</sup> Art. cit. (*supra*, n. 16), 328-329.

donné un nom grec à un garçon, ce qui confirmerait la polarité des noms et le caractère public du nom grec mais ne témoignerait pas de l'usage du grec par les hommes de la famille. Parce que l'emploi oral des langues est, à quelques exceptions près, invisible à travers les documents écrits, on ne peut observer que rarement la situation linguistique d'un individu ou d'une famille. Or, c'est là la première étape que j'ai voulu donner à mon enquête et à mon propos d'aujourd'hui. Un des rares exemples concrets se trouve dans les *Institutes* de Jean Cassien (5:33-34), qui remarque qu'un moine du nom grec de Théodore ne connaissait que quelques mots de grec<sup>19</sup>. Dans l'Égypte chrétienne des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, les noms théophores égyptiens ont subi un déclin très marqué ; ils ont été remplacés pour la plupart par des noms chrétiens tirés du répertoire biblique et patristique, donc grecs ou sémitiques.

Les données fournies par les lettres me suggèrent que le rapport entre le sexe et l'identité ethnique des noms reflète non seulement les rôles sociaux évoqués par Bingen, mais aussi une division sexuée réelle dans l'emploi des langues. Par cette dernière proposition, j'avance l'idée que même les femmes appartenant à des familles impliquées dans les activités publiques et de culture grecque auraient employé de préférence l'égyptien au lieu du grec. Il existait encore, on ne peut le nier, des familles aisées dont les femmes continuaient de jouir d'une éducation hellénique et de diriger leurs affaires en s'exprimant en grec. Mais, à chaque niveau de la pyramide sociale, la fréquence de l'emploi du grec était nettement plus grande parmi les hommes que parmi les femmes.

Est-ce que le modèle de comportement linguistique que j'ai cherché à identifier est crédible en soi ? C'est ce que je me suis demandé, en arrivant à ce point de mes recherches. Existe-t-il des parallèles, d'autres sociétés où on peut relever un comportement du même type, et en particulier des sociétés pour lesquelles nous pouvons observer directement le langage oral ? Quand j'ai présenté les prémices de ces recherches à un groupe de collègues, une de mes auditrices m'a décrit la situation sociolinguistique et ethnographique du village où elle a passé sa jeunesse dans le sud de l'Italie. Là, la langue « indigène » était l'albanais, employé normalement par les femmes à la maison et avec

<sup>19</sup> Cf. Columba STEWART, *Cassian the Monk* (Oxford 1998), 90.

les autres femmes ; la langue de l'État et de la vie publique, c'était l'italien, préféré par les hommes, toujours en public et souvent même à la maison. Ce qu'elle a raconté m'a encouragé à croire que la situation que je suppose avoir existé en Égypte correspond en fait à des situations connues en d'autres pays et pour d'autres périodes<sup>20</sup>.

Vérifier cette supposition à travers la littérature vouée à la sociolinguistique et à l'anthropologie linguistique m'a cependant été assez difficile. Une partie de la difficulté vient de mon manque de familiarité avec ces disciplines et avec leur bibliographie, et, bien sûr, du fait que le sujet relève de plusieurs disciplines, mais le problème s'est révélé plus profond que je ne m'en étais rendu compte. Ce que j'ai trouvé, à vrai dire, c'est que je n'avais pas perçu correctement la nature du problème. Je souligne que mon erreur a été partagée par beaucoup de sociolinguistes. Car c'était bien une erreur de ma part, je dois l'avouer, que de raisonner comme si les femmes étaient d'une essence particulière constante et universelle, avec des habitudes omniprésentes dans des sociétés très diverses. Le choix différencié d'une langue par les femmes n'est pas lié à un stéréotype de la nature des femmes.

En réalité, les façons d'employer une langue ou un langage particulier sont autant de reflets des aspects circonstanciels de la société concernée, particulièrement en milieu bilingue. Si on trouve des parallèles sociolinguistiques entre une société et une autre, c'est que des faits sociaux semblables ont provoqué des réponses semblables de la part des femmes, agissant et faisant leurs choix en fonction des milliers de situations de leur vie quotidienne. Le comportement linguistique n'est pas un élément indépendant de la société, mais quelque chose d'impliqué dans les particularités des structures sociales. Il y a 35 ans, par exemple, une étude sur le bilinguisme s'est plainte du manque d'attention accordée par les linguistes aux causes fondamentales du phénomène<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Je remercie Carmela Virillo Franklin pour ces renseignements.

<sup>21</sup> Ann BODINE, « Sex Differentiation in Language », dans Barrie THORNE et Nancy HENLEY, ed., *Difference and Dominance* (Rowley, Mass. 1975), 130-151. L'enquête de Bodine a découvert, on doit ajouter, que dans la société villageoise au Mexique qu'elle a étudiée, le bilinguisme était principalement une compétence des hommes, et qu'on a employé la langue indigène, presque sans exception, à la maison.

À l'évidence, des situations sociales différentes créeront ainsi des conséquences diverses pour le choix de la langue. Une recherche sur les positions sociales de l'espagnol et du guarani, la langue indigène, au Paraguay a mené à la conclusion que parmi les forces déterminantes du choix, il y a la localisation géographique – l'espagnol occupe une place dominante dans les villes ; il y a le caractère formel et informel du discours – l'espagnol est préféré pour les situations formelles et pour exprimer l'autorité supérieure d'un interlocuteur ; il y a aussi le degré d'intimité – le guarani exprime mieux l'intimité. Viennent alors d'autres facteurs, le sérieux du sujet d'une conversation – l'emploi du guarani est un signe de solidarité ; et, finalement, le sexe – les femmes ont tendance à employer le guarani plus que ne le font les hommes<sup>22</sup>. Comme on peut le voir, le sexe joue un rôle fort modeste comparé aux autres éléments qui expliquent le choix. Surtout, une telle étude montre l'importance de la contingence plutôt que de l'universel dans la détermination d'un choix de langue<sup>23</sup>.

Comme toujours, quand on confronte un modèle anthropologique ou sociologique à son pendant antique, le procédé a une valeur heuristique plutôt que démonstrative. Pour l'antiquité, nous n'avons pas la possibilité d'observer le langage oral ou de poser des questions à notre matériel humain. Les papyrus font rarement écho à la pluralité de langues qui existait dans la société bilingue de l'Égypte gréco-romaine. Les références à l'incapacité de parler le grec, par exemple, sont assez rares ; de même, dans la majorité écrasante de notre documentation manque toute allusion à des interprètes ou des références aux difficultés de communication. Mais cela ne nous pousse pas à nier l'existence de la traduction, car ce silence des sources n'est pas significatif, il n'y avait aucune raison de mentionner dans les documents une circonstance aussi banale et qui n'avait plus d'implication légale. En raison d'un écran possible du traducteur, nous ne pouvons pas soumettre à l'épreuve directe des textes l'hypothèse que je proposais plus haut.

Nous avons fait allusion à deux hypothèses de travail. La première est celle d'une dichotomie « vie publique / vie privée »

<sup>22</sup> Joan RUBIN, « Bilingual Usage in Paraguay », dans Joshua A. FISHMAN, ed., *Readings in the Sociology of Language* (The Hague 1970), 512-530.

<sup>23</sup> Sur le bilinguisme voir généralement Suzanne ROMAINE, *Bilingualism*, 2<sup>nd</sup> ed. (Oxford 1995).

qui envisage une société dans lequel les hommes ont affaire avec le monde extérieur du commerce et de la gestion publique, un monde où le grec règne presque totalement en maître, au moins après les deux premiers siècles du royaume lagide. Les femmes, par contre, se meuvent la plupart du temps dans la sphère domestique, plus intime, plus privée, liée à la famille et à la maison. Mais cela n'est qu'une description ; ce n'est pas une explication.

Pourquoi la famille aurait-elle été pensée et vécue comme égyptienne ? Je n'ai pas de réponse définitive à cette question. De là la seconde hypothèse de travail que j'ai déjà évoquée : ce schéma social serait un conditionnement hérité de l'interférence du sexe et de l'ethnicité à l'aube de l'Égypte ptolémaïque. Les hommes étaient grecs – dans le sens extensif qu'on trouve à ce mot dans cette société de colons –, les femmes égyptiennes. Ces gens auraient élevé leurs fils dans une culture grecque, leurs filles dans une culture égyptienne. On se souvient de l'histoire racontée par Hérodote (1.146) à propos de la conquête de la Carie par les Ioniens et le « mariage » des filles des Cariens morts avec les conquérants. Je donne la traduction de Ph.-E. Legrand : « C'est à cause de ce meurtre que les femmes s'imposèrent cette loi, qu'elles firent serment d'observer et transmirent à leur filles, de ne jamais prendre leurs repas avec leurs maris et de ne jamais les interpeller par leur nom, vu qu'ils avaient massacré leurs pères, leurs époux, leurs fils, et qu'ils les avaient pour compagnes à la suite de ces forfaits. » Peu important pour notre propos les faits historiques ; ce qui est important, c'est qu'Hérodote, au moins, trouvait crédible l'image d'une société dans laquelle les femmes ont transmis aux filles de génération en génération une identité différente de celle qui passait de père à fils. Or les familles de l'Égypte lagide ne furent pas constituées par le viol collectif ; le mariage d'un Grec et d'une Égyptienne à cette époque peut être décrit plutôt comme un processus de mobilité sociale. Peut-être est-il possible qu'une sorte de mémoire sociale et certaines habitudes dans les relations familiales ont subsisté après plusieurs siècles.

On peut admettre que ces deux hypothèses ont leur part dans l'élaboration de la situation dont je tente de dégager la nature et les causes. Elles ne peuvent être qu'adventices. Il faut prendre en compte une constatation majeure de la sociolinguistique : les choix différenciés de langue ou de type de langage par l'homme et par la femme résultent fréquemment de la conviction de la

femme qu'une langue lui est plus profitable que l'autre. Or, cette conviction est le reflet d'une multitude de décisions individuelles, prises dans le contexte de tous les facteurs en cause<sup>24</sup>. Y a-t-il une raison, ou plusieurs raisons, pour qu'en Égypte gréco-romaine les femmes aient préféré l'égyptien au grec ? Pour quels motifs pratiques plutôt que dans un consensus social ou par la coutume héritée qu'évoquaient les deux hypothèses examinées plus haut ?

Une telle raison vient facilement à l'esprit, mais seulement, je le crois, pour la période hellénistique. Le droit égyptien, tel que nous le connaissons depuis l'époque saïte, était beaucoup plus favorable à l'activité économique des femmes que n'était le droit grec. Les femmes égyptiennes pouvaient agir sans l'assistance d'un homme pour vendre ou acquérir un bien, pour prêter et emprunter ; par contre, les femmes grecques avaient besoin d'un *kyrios*, un agent mâle qui donnât son approbation aux transactions. Dans une famille biculturelle – on pense à celle de l'officier militaire crétois Dryton, avec sa femme égyptienne Apollonia alias Senmonthis – les femmes emploient les contrats écrits en égyptien pour presque toutes leurs affaires<sup>25</sup>. Durant la Haute époque ptolémaïque, la langue du contrat déterminait le choix du tribunal et le droit à appliquer. Si un différend surgissait, les autorités égyptiennes constituées pour régler les conflits concernant les contrats égyptiens étaient beaucoup plus aisément saisies et plus favorables pour la femme qu'un tribunal de langue grecque, devant lequel les femmes agissant sans être autorisées par un homme étaient désavantagées ou même exclues. Il me semble donc qu'à l'époque ptolémaïque on peut considérer comme possible que les femmes aient choisi consciemment l'égyptien parce qu'il leur donnait un avantage dans le monde officiel – quelque chose d'un peu paradoxal, peut-être, si l'on songe que nous la voyons essentiellement comme un agent de la vie privée.

Cependant, comme je l'ai déjà suggéré, cette idée présente un point faible, presque rédhibitoire. C'est qu'au moins après les

<sup>24</sup> Voir, p. ex., Susan GAL, « Peasant Men Can't Get Wives: Language Change and Sex Roles in a Bilingual Community », *Language in Society* 7 (1978), 1-16.

<sup>25</sup> Voir provisoirement Naphtali LEWIS, *Greeks in Ptolemaic Egypt* (Oxford 1986) 88-103 ; les archives de la famille de Dryton seront publiées par Katerlijn Vandorpe.

premières décennies du pouvoir romain, les contrats égyptiens ont disparu et ils ne réapparaîtront que longtemps après l'adoption du copte dans les documents profanes. De plus, il n'est plus même certain qu'il y ait eu encore après la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. un tribunal spécifique de langue égyptienne. L'Égypte romaine a conduit ses affaires en grec ; l'avantage pratique de la langue égyptienne pour les affaires a disparu pour les femmes comme pour les hommes. Dans ce cas aussi, donc, on devrait imaginer que l'emploi de l'égyptien par les femmes en Égypte romaine aurait été une survivance, une tradition sociale si bien enracinée avant l'arrivée des Romains qu'elle aurait survécu à la disparition des circonstances qui l'ont créée. Les avantages pratiques de l'égyptien ne peuvent vraiment pas être la seule explication du comportement des femmes que nous observons, même s'il a pu avoir sa part d'incitation.

En discutant l'hypothèse d'un changement des mœurs dans l'Égypte tardive, j'ai indiqué mon intention de revenir sur un indice parallèle de transformation sociale. C'est la réduction dramatique que nous observons à l'époque byzantine dans l'inclination des femmes à engager une procédure légale au moyen d'une pétition adressée par elles à un fonctionnaire public<sup>26</sup>. Pour la période qui va de la fin du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère à la chute du contrôle de Byzance sur l'Égypte, sur 118 pétitions connues il n'y en a que 12, soit 10 %, qui soient déposées par une femme. Une comparaison avec l'époque qui précède immédiatement et s'étend donc du règne de Dioclétien à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, est frappante. Pour le IV<sup>e</sup> siècle *lato sensu*, plus d'un quart des pétitions – 26,4 % – ont été introduites par une femme. Il est tout à fait improbable qu'une telle différence soit fortuite, car le nombre des documents est ici considérable. On ne peut pas plus alléguer les hasards de l'archéologie des papyrus, parce que les pétitions des femmes du IV<sup>e</sup> siècle viennent pour la plupart des mêmes trouvailles que l'ensemble des documents, et particulièrement des dossiers de papiers familiaux des hommes. De même, les pétitions qui datent d'après l'an 400 ont été trouvées à Oxyrhynchus et Aphrodité. L'absence d'Hermoupolis, la seule discordance entre le tableau général de notre documentation de

<sup>26</sup> Je donne ici quelques résultats des recherches que j'ai présentées au Congrès d'Études byzantines (Paris, août 2001) dans une table-ronde sur la pétition à Byzance, organisée par D. Feissel et J. Gascoü. On y trouvera la documentation et les qualifications nécessaires.



cette période et celui des pétitions de femmes, est probablement fortuite ; elle est même peut-être une touche de plus apportée à la rareté des pétitions féminines tardives<sup>27</sup>.

Il y a des raisons supplémentaires pour croire que la baisse du pourcentage de pétitions féminines est significative pour notre recherche. En premier lieu, l'ensemble des pétitions, masculines ou féminines, représentent une proportion assez constante de la totalité des documents d'avant et d'après 400. La baisse de 7,2 à 6,6 % est trop aléatoire pour traduire une altération structurale dans laquelle la pétition telle quelle disparaîtrait de la vie juridique.

Le tableau que nous offrent les papyrus est d'ailleurs confirmé par les rescrits conservés dans le Code Justinien pour la période des tétrarques et de la dynastie constantinienne. L'analyse de Liselot Huchthausen<sup>28</sup>, confirmée et poursuivie récemment par Simon Corcoran<sup>29</sup>, a montré que pendant la période de la Tétrarchie les femmes représentaient près d'un tiers des auteurs de pétitions. La période qui va de Septime Sévère à l'avènement de Dioclétien a elle aussi été assez favorable à la participation des femmes à la procédure d'appel à l'empereur ; 19 % des pétitions émanent de femmes<sup>30</sup>. Les chiffres pour la période de la Tétrarchie sont peut-être un peu trop élevés, mais les données provenant des différentes sources sont cohérentes. Comme Corcoran présente la chose, « on ne peut nier que les femmes étaient promptes à engager un procès ». Ces litiges concernaient surtout les héritages, les affaires, et la propriété foncière.

Avec toutes les réserves qu'impose la limitation de sources pourtant fort nombreuses par rapport au reste du monde antique, je vous propose l'image suivante : le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère – pour donner un terminus très approximatif – représente l'ultime étape d'une longue période pendant laquelle les femmes

<sup>27</sup> J'ai même trouvé dans la Bodleian Library (Oxford) une pétition inédite du nome Héracléopolite, ajoutant ainsi une provenance de plus.

<sup>28</sup> « Herkunft und ökonomische Stellung weiblicher Adressaten von Reskripten des Codex Iustinianus (2. und 3. Jh. u. Z.) », *Klio* 56 (1974), 199-228 ; EAD., « Zu kaiserlichen Reskripten an weibliche Adressaten aus der Zeit Diokletians (284-305 u.Z.) », *Klio* 58 (1976), 55-85.

<sup>29</sup> *The Empire of the Tetrarchs. Imperial Pronouncements and Government AD 284-324* (Oxford 1996), 105-107. Voir aussi A. ARJAVA, *Women and Law in Late Antiquity* (Oxford 1996), 246.

<sup>30</sup> Ces chiffres sont remarquablement constants : 19,5 % pour Sévère et Caracalle, 18,9 % pour Alexandre, 18,8 % pour les empereurs de 235 à 284.

de familles aisées, mais pas aristocratiques, ont employé librement la pétition et la lettre privée écrites en grec comme moyens de communication et de gestion des affaires. Mais elles ne disposaient alors, sous l'Empire que du grec pour s'exprimer par l'écrit, seule source de notre perception de cette liberté. Pétitions et lettres privées féminines en grec se sont fortement réduites en nombre pendant les derniers 200 à 250 ans de la domination de Byzance sur l'Égypte chrétienne. Mais les pratiques épistolaires ont gardé la même intensité si on ajoute à notre corpus les lettres féminines écrites en copte. Le changement est double : il y a d'abord le choix nouveau de la langue pour les lettres de femmes, et ce choix nouveau est paradoxalement le signe d'une longue survie de l'égyptianité de la femme, mais aussi celui d'un repli sur la vie privée. En même temps disparaissent du champ public les pétitions introduites par les femmes, sauf pour quelques-unes des plus riches et des mieux instruites – presque toutes ces pétitions féminines après l'an 400 ont une souscription de la main de la femme elle-même, signe de culture grecque exceptionnelle. L'un et l'autre changements nous montrent deux aspects d'un désengagement de la femme par rapport aux relations officielles. Ce désengagement mérite beaucoup plus de recherches car il est complexe dans ses formes et dans ses conséquences. La période protobyzantine, l'époque qui s'étend de Dioclétien à la conquête arabe, ne peut être traitée comme une unité dans laquelle la condition des femmes est restée la même<sup>31</sup>. Mais notre enquête et ses surprises ont, je l'espère, déblayé le terrain à la fois sur la nature du biculturalisme égyptien et sur le statut de la femme en Égypte chrétienne en même temps qu'elle a tenté de nouvelles voies sur le plan de la méthodologie.

<sup>31</sup> Comme le fait, p. ex., Joëlle Beaucamp dans son ouvrage – d'ailleurs très riche et nuancé – sur *Le statut de la femme à Byzance (4<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> siècle)*. II. *Les pratiques sociales* (Paris 1992).